



ECPM
69, rue Michelet
93 100 Montreuil
France

Tel : 00 33 1 57 63 03 57
Fax : 00 33 01 80 87 70 46
Email : ecpm@abolition.fr
<http://www.abolition.fr>

Siège social
ECPM
53 rue Patay
75013 Paris

Association loi 1901
SIRET 433 508 314 00047
APE 9499Z

membre fondateur/
Bureau exécutif de la



Après plus de 60 ans de moratoire aux Maldives, les membres du gouvernement, dont le président Abdullah Yameen, ont récemment affirmé leur volonté de reprendre les exécutions des condamnés à mort.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A. Yameen affirme que la peine capitale est « essentielle pour maintenir l'ordre public ». Les autorités considèrent que la condamnation à mort reste un moyen de dissuasion efficace afin d'assurer la sécurité de la population. La ministre des Affaires étrangères, Dunya Maumoon, en désaccord avec le président sur cette question, a présenté sa démission.

Le nombre de condamnés à mort a fortement augmenté dans l'archipel depuis 2012. 4 personnes ont été condamnées à mort entre 2008 et 2011 alors qu'aujourd'hui 17 personnes sont dans le couloir de la mort. C'est la peur face à l'explosion du taux de criminalité et de délinquance, qui pousse la population à accepter une telle évolution, bien que des études prouvent que la peine capitale n'est en rien un instrument de dissuasion.

«Les Maldives doivent s'engager définitivement vers la voie de la modernité et en finir une bonne fois pour toute avec cette épée de Damoclès qui pèse sur des hommes, des femmes et des enfants. Aucune loi ne saurait justifier cela. La peine de mort n'est que l'instrument d'une dérive autoritaire dans ce pays» a déclaré Raphaël Chenuil-Hazan, Directeur général d'ECPM

Rappel des faits

Aux Maldives, où l'Islam est religion d'État, l'application de la charia est stricte. En avril 2014, la peine de mort avait été introduite pour les mineurs à partir de l'âge de 7 ans, entraînant de nombreuses réactions internationales. La responsabilité pénale est fixée à 10 ans mais pour les infractions telles que le vol, ou la consommation d'alcool, elle est abaissée à 7 ans. Même si les exécutions ne sont pratiquables qu'à partir de 18 ans, le fait de condamner à mort un mineur contrevient totalement à la convention internationale des droits de l'enfant. ECPM mène, avec ses partenaires, une campagne pour l'abolition de la peine de mort aux Maldives.

Contact presse :

Bérangère Portalier, Responsable communication ECPM
bportalier@abolition.fr
Ligne directe : +33 1 80 87 70 52